

LES DIVERSITÉS AGRICOLES ET RURALES AU DÉFI DE L'EXTENSION DE L'AGRICULTURE DE FIRME

INTRODUCTION

par **Marie-Claude MAUREL**¹

Cette introduction tente d'éclairer les interrogations que traduisent les termes de ce titre. Les diversités agricoles et rurales seraient remises en cause par une agriculture de firme dont l'extension tend à devenir hégémonique. Un tel constat est à la source de préoccupations.

Les questions sous-jacentes ne sont pas évidentes à formuler :

Pourquoi parle-t-on de diversités au pluriel ?

Cette variété que les chercheurs se plaisent à décrire et à caractériser est-elle réellement menacée par une perte de diversité, à l'image du déclin de la biodiversité qui frappe les espèces végétales et animales ?

Quel en serait le responsable ? On fait l'hypothèse que le principal accusé, ne serait autre que l'agriculture de firme, une forme conquérante de l'économie dont l'essor est porté par les logiques financières d'une mondialisation néo-libérale. L'agriculture de firme s'étend à travers la planète, en revêtant des formes elles-mêmes diverses, dans des contextes sociaux et des milieux géographiques différents. Son extension est vécue comme une menace par ceux qu'elle évince des terres et des circuits commerciaux.

Partons d'une analyse sémantique de la diversité des agricultures (diapo 2). La notion renvoie implicitement à la reconnaissance de différences et donc à la manière de caractériser ces différences. Les diversités agricoles et rurales répondent à la variété des milieux et des écosystèmes, elles reflètent des héritages légués par des civilisations agraires plus ou moins anciennes, c'est-à-dire aux choix opérés par les sociétés au cours de l'histoire qui renvoient à la grande diversité des régimes d'appropriation des terres, de gestion des droits fonciers et de modes originaux d'exploitation. L'extrême variété des mondes agricoles et des paysages agraires à travers le monde est un objet d'étude pour les sciences humaines et sociales, des historiens aux géographes, des agronomes aux économistes, sans oublier les sociologues et les anthropologues.

Une première manière de les caractériser consiste à avancer des facteurs de classement en vue d'établir des typologies : les figures historiques du passé (l'exploitation paysanne indépendante versus le grand domaine, en Europe), les modèles d'exploitation en fonction du critère de taille, les systèmes techniques, les formes de valorisation de la production agricole (marchés et filières). La diversité peut être caractérisée par des notions économique et sociale, l'agriculture paysanne, familiale, de subsistance, etc. La diversité est aussi qualifiée à travers des modes de production agronomique : intensif/extensif, raisonné, biologique, agro-

¹ Membre de l'Académie d'agriculture de France.

écologique, etc. De plus, la caractérisation des diversités dépend de l'échelle à laquelle on situe l'observation, la collecte et l'analyse des données : l'échelle micro des exploitations, l'échelle meso des petites régions agricoles ou des régions administratives, l'échelle macro des entités étatiques. La diversité n'est pas une notion simple à mobiliser. Il faut tenter de conjuguer les échelles et les modes d'analyse pour comprendre les évolutions en cours.

On propose de reprendre la démarche idéal-typique avancée par Hervieu et Purseigle pour qualifier les trois grands pôles qui organisent les dynamiques de l'agriculture à l'échelle mondiale (diapo 3) :

le pôle des agricultures familiales, encore dominant en dépit de la fragilisation du modèle purement familial à responsabilité personnelle, et qui lui-même se recompose dans des formes sociétales encore gouvernées à l'échelle familiale,

le pôle d'une agriculture de firme, pilotée par des logiques financières transnationales

le pôle d'une agriculture de subsistance, assignée à la survie domestique de populations précarisées, exclues des circuits d'échange et en marge des grandes logiques du développement mondial.

Chacun de ces pôles est composé d'une diversité de formes qui sont à replacer dans leur contexte. On peut évoquer cette diversité à partir de trois clichés se rapportant à l'Europe médiane qui est aujourd'hui un espace où l'agriculture de firme entre en tension avec d'autres formes, la petite exploitation de subsistance et l'exploitation familiale de type paysan.

Les agricultures de firme sont elles-mêmes diverses (diapo 4). Il y a « agriculture de firme » chaque fois qu'une entreprise à dominante tant financière et spéculative qu'agricole explore de nouvelles façons de créer du profit à partir de la production de *commodities*.

Son extension s'accompagne de paysages radicalement déstabilisés, de l'altération de la vie sociale des communautés rurales évincées de leurs terroirs, de l'affaiblissement de leur lien au territoire, voire de la relégation des paysans dans les espaces interstitiels de l'agriculture de firme. Il n'en résulte pas une uniformisation des paysages mais plutôt une hétérogénéité grandissante des modes de gouvernance de la terre et des formes spatiales.

Il existe une diversité de types d'agriculture de firme et plusieurs façons de les qualifier :

- par délégation des tâches du travail agricole à des entreprises de sous-traitance, à des prestataires de services,
- de nature financière, portée par des entreprises multinationales, des fonds d'investissement, etc. Elle se diffuse largement, en Amérique latine elle est le fait d'acteurs économiques produisant pour fournir les marchés de matières premières et le secteur de l'agro-alimentaire (soja),
- de type souverainiste, elle est le fait d'États désireux d'assurer la sécurité de leurs approvisionnements alimentaires, au Cambodge par le Qatar, la Chine ou le Vietnam.

De la grande maille agraire à l'exploitation sociétale (diapo 5). L'Europe médiane a connu le système du grand domaine, exerçant sa domination sur des paysanneries qui éprouvaient du mal à accéder à la terre, jusqu'aux réformes agraires du XX^e siècle. Elle a connu pendant quatre décennies la grande exploitation collective (coopérative et étatique) avant un processus de décollectivisation qui a dissocié les facteurs de production (terre, capital, travail). Après un temps de recomposition des structures, de nouvelles formes sociales ont pris le relai. Parmi

elles, les grandes exploitations sociétaires louant les terres à un grand nombre de petits propriétaires fonciers se sont constituées. Elles sont en progression en nombre comme en superficie.

À l'est de l'Europe (diapo 6), la firme dans sa version postcollectiviste est le produit d'une histoire singulière, la grande exploitation a servi de support à la pénétration du capitalisme en agriculture. La montée en puissance de l'agro-business en relation avec une hyper concentration du foncier agricole au profit de structures sociétaires est observable des Länder est-allemands aux rivages de la Baltique, de la Bohême aux plaines danubiennes. Les agro-holdings étendent leur emprise sur des sociétés agricoles qu'ils rachètent ou dont ils prennent le contrôle. Ce sont les modalités économiques de l'accumulation du capital dans ces diverses composantes qui rendent compte de l'emprise croissante de l'agro-business sur le foncier comme sur l'appareil de production du secteur agro-alimentaire. L'appui que les acteurs de l'agro-business reçoivent des responsables politiques en est une dimension essentielle.

Les grandes concessions au Cambodge (diapo 7)

Les contrats que le gouvernement passe avec les firmes nationales et étrangères (chinoises et vietnamiennes) investissant dans l'agro-industrie s'inscrivent dans la « stratégie rectangulaire » conçue et appliquée au développement du secteur agricole et forestier par le pouvoir. Le gouvernement met en place une politique de refonte de l'espace rural : régularisation de la morphologie agraire, implantation de formes planimétriques, réorganisation de l'habitat et du parcellaire. Une « géométrisation » des formes remanie par un processus de mitage progressif les maillages historiques (Angkor), ou ceux imposés par le pouvoir communiste. L'atlas réalisé par Gérard Chouquer fait le point sur la densité et les formes de cette transformation géométrique des espaces productifs. Il expose le mécanisme juridique d'absorption et de mitage. Sur des terres préalablement « reclassifiées » (statut de domaine privé de l'Etat), les firmes reçoivent une concession de terre sous un statut de type emphytéotique, de 50 à 70 ans environ. Elles prennent possession du périmètre concédé et traitent avec les occupants (déplacement ou réaffectation). Ils ne restent plus aux paysans qu'à « vivre dans les espaces interstitiels » (Chouquer, 2013).

Que retenir de ces évolutions qui ne cessent de s'accélérer ? Que va-t-il advenir des diversités agricoles et rurales ? (diapo 8)

Les mutations observées, en particulier la concentration de la ressource foncière au profit des entreprises agricoles aux allures de firme induisent-elles l'effacement progressif de l'agriculture familiale et la disparition des figures de l'agriculture de subsistance ?

Peut-on en tirer des enseignements à propos de l'efficacité économique des diverses catégories d'exploitation ? Ne faut-il pas dépasser les traditionnelles approches théoriques au sujet des économies d'échelle ou à propos de la spécificité du modèle de l'exploitation familiale et de son exceptionnelle résilience ?

N'est-il pas temps de repenser les relations entre agriculture et capitalisme à l'heure de la mondialisation néo-libérale ? Et de s'interroger sur les implications de ces évolutions en termes de conditions de vie des populations rurales et d'accès aux ressources alimentaires ? Entre des agricultures traditionnelles et des « agricultures de firme sans agriculteurs », quelle place pour la diversité des formes de mise en valeur, des modes de rapport des humains aux territoires et des paysages ruraux ?